

**CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIERES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 14 décembre 2017**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 16 novembre 2017.
2. Logement communal 19 rue de l'Eglise : changement de locataires (délib).
3. Forêt : travaux sylvicoles 2018 (délib).
4. CDG70 : convention médecine préventive (délib).
5. Proposition d'une offre d'achat d'une parcelle de taillis située sur la commune de BUSSIERES.
6. Devenir de l'ancienne mairie (travaux).
7. Demande de subventions voyage classe de mer : élèves de BUSSIERES aux BOBUCHOTS (délib).
8. Point sur les travaux AEP en cours.
9. Prévisions des budgets 2018.
10. Dates des prochaines réunions du Conseil municipal en 2018.
11. Questions diverses

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 07 décembre 2017, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille dix-sept, le 14 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Geneviève ROUX
MM, Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Sébastien GALLIOT, Patrice ERSA, Pierrick REGARD .

ABSENTS EXCUSÉS : M. Fabrice LALLEMAND, Mme Catherine PARTY.

ABSENT : M. Mario MOREIRA, Mme Anne-Lise GATRAT.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 – APPROBATION DU PV du 16 novembre 2017.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité par 7 voix.

2 – LOGEMENT COMMUNAL 19, RUE DE L'ÉGLISE : CHANGEMENT DE LOCATAIRE

La personne ayant réservé le logement, sis 19 rue de l'Eglise, s'étant désistée le 07 décembre 2017, le logement est à nouveau libre à la location. Une nouvelle recherche est engagée.

3 - TRAVAUX SYLVICOLES POUR L'ANNÉE 2018

Le programme d'action a été présenté par l'ONF pour un montant de 1 180.35€ HT soit 1 298.39€ TTC à savoir :

- Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (ou réouverture) : diamètre moyen <3cm, maximum de 5 cm (ref : 04-CLOI-CYE02). Localisation : 21.r, 22.r, 23.r.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- **Décident de valider ce programme d'action pour l'année 2018.**
- **Autorisent le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mme TISSERAND Sylvie a adressé un courrier pour demander l'annulation de l'affouage retenu. Réponse favorable.

4 – RENOUELEMENT ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION.

Vu le décret 85-603 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Le Maire expose :

- Conformément à l'article 11 du décret 85_603, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine Préventive,
- Le CDG70 a créé en mars 2009 un service de Médecine Préventive avec lequel il est possible de conventionner
- Que la convention avec le CDG 70 devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût ;

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décident de renouveler l'adhésion au service de Médecine Préventive du CDG de Haute Saône**
- **S'engagent à inscrire les crédits nécessaires au budget**
- **Autorisent le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier**

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 – PROPOSITION D'UNE OFFRE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TAILLIS SITUEE SUR LA COMMUNE DE BUSSIÈRES

Suite au courrier de Maître Damien DUPUIS, notaire à 25870 DEVECEY, en date du 12 décembre 2017 concernant la vente d'une parcelle boisée cadastrée ZC n° 65 lieudit « SALLES BOIS » de 13a 68ca. ,

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décident de ne pas exercer le droit de préemption sur cette vente.**

**VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

6 – DEVENIR DE L'ANCIENNE MAIRIE (travaux)

La réhabilitation de l'ancienne mairie sera inscrite au budget 2018. La commission « travaux » s'est réunie le 29 novembre 2017 afin d'étudier les différentes possibilités d'utilisation de ce local qui ont été présentées aux membres du conseil municipal.

Après discussion, la mairie reste au 19, rue de l'Eglise définitivement.

Le local 4, rue de l'Eglise sera utilisé « en salle de convivialité ».

Emilien BRENOT prend en charge ce dossier et reprend contact avec l'architecte..

7 – DEMANDE DE SUBVENTIONS VOYAGE CLASSE DE MER (délibération)

Le Maire expose la demande de subvention, de l'Association des Bobuchots (cf. courrier du 17 octobre 2017) pour un voyage en classe de mer à PLOUHA dans les Côtes d'Armor en mai 2018, à hauteur de 50 € par enfant.

5 enfants de notre commune sont concernés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **De participer à hauteur de 50 € par enfant soit 250.00 €.**
- **Autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier**
- **Précisent que les crédits seront budgétisés au budget primitif 2018**

Un courrier sera adressé en ce sens à l'Association.

VOTE A L'UNANIMITE VOIX : ... POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 – POINT SUR LES TRAVAUX AEP en cours

Une rencontre entre le cabinet d'étude BC2 i, l'entreprise COLAS , G ROUX et S. GALLIOT est organisée tous les lundis matin. Une synthèse est présentée par S GALLIOT aux membres du conseil municipal.

La réunion du 12 décembre s'est poursuivie avec Daniel PATTON, Guy DUCRET propriétaires concernés par le réseau à l'extrémité de la rue du Château..

Après discussion il en ressort la proposition suivante :

Il est retenu de remplacer le réseau et de reprendre les branchements.

Un nouveau réseau sera posé dans le chemin parcelle N° 51 ainsi que 4 coffrets de branchement en limite de propriétaire :

- 2 pour les habitations en extrémité de chemin avec reprise des branchements privés actuels.
- - 1 pour la ferme et la future habitation, seule la partie privative du branchement de la ferme contenant du plomb sera reprise, l'autre constitue un nouveau branchement dont la partie privative est à la charge du particulier.

Ces travaux sont estimés à 10 533 HT sans réfection de fouille chemin du château.

M. Daniel PATTON se charge d'obtenir les conventions de passage nécessaires

Il est précisé que ce devis pourra être pris en compte à l'intérieur de notre marché actuel donc subventionné.

Sur le principe, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Une délibération sera prise dans ce sens au prochain conseil municipal.

9 – PREVISIONS DES BUDGETS 2018

Une liste des projets 2018 a été établie afin d'établir les coûts pour la préparation du budget 2018

10 – Dates des prochaines réunions du conseil municipal 2018 :

17 janvier - 08 mars (à confirmer)

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Préparation de la rencontre des vœux du samedi 13 janvier 2018 à 17 heures
- Lecture du courrier adressé par BUSSIERES ANIMATION

La séance est levée à 22 h 50.